



*Union Ornithologique de France*



(Confédération Ornithologique Mondiale pour la France)

## **Règles d'attribution des titres de champion de France, médailles d'argent et de bronze**

### **UOF (COM France)**

#### Article 1

Le Championnat de France des Oiseaux d'élevage, de beauté et de chant de l'UOF (COM FRANCE) 2020, appelé NATIONAL UOF (COM France) ne pouvant se tenir sous sa forme traditionnelle pour des raisons sanitaires et de disponibilité des bénévoles, l'attribution des titres se déroulera aux internationaux de Colmar (68) et Ollioules (83) dans le respect de la charte des manifestations de l'UOF (COM FRANCE).

L'UOF (COM France) donne son agrément :

- au concours international COM de Colmar pour les canaris de couleur, de postures et les psittacidés,
- au concours international COM d'Ollioules pour la faune européenne, les hybrides, et les exotiques.

#### Article 2

Les programmes définitifs de ces manifestations se dérouleront selon leurs calendriers propres. Les règles d'engagement, d'organisation, sanitaires, bourse etc. sont du ressort des règlements spécifiques des deux concours internationaux.

## **LES OISEAUX**

---

#### Article 3

Pourront prétendre à un titre NATIONAL, tous les oiseaux propre élevage des éleveurs amateurs résidant en France quelle que soit leur Fédération ou Entité Nationale ou tous les adhérents UOF quel que soit leur pays d'origine, bagués de l'année en cours sauf exceptions énoncées dans la classification officielle de l'UOF version 01/09/2020. Les bagues de couleur sont obligatoires pour les canaris et petits exotiques (règle COM section A - F).

Cas particuliers : un juge CNJF, désigné en réserve du jugement, peut engager ses oiseaux au concours. En cas d'appel de ces juges, leurs oiseaux ne pouvant plus concourir, les organisateurs rembourseront leurs frais d'inscription. Les juges qui officient peuvent mettre des oiseaux en bourse.

Lorsqu'un autre numéro de souche figure sur la bague, une attestation de l'UOF ou de la société ayant délivré la bague sera exigée et devra être jointe à la feuille d'engagement. Les Présidents de Région devront s'assurer de la validité de ces attestations.

Les bagues de reconnaissance ne sont pas admises.

## JUGEMENT – RÉCOMPENSES

---

### Article 4

Les jugements se dérouleront vendredi 23 octobre 2020. Ils seront réalisés, autant que faire se peut, sur tablettes.

Les juges complémentaires aux jurys internationaux seront proposés par les différentes sections de la CNJF et nommés par l'UOF. Si nécessaire, le tirage au sort des binômes sera réalisé en préalable du concours. Les décisions des juges sont sans appel.

Il sera classé 5 oiseaux dans chaque classe.

### Article 5

Un minimum de points sera exigé dans toutes les classes pour être lauréat du Championnat de France :

<b>INDIVIDUEL</b>	<b>STAM</b>
<b>Champion 90 points</b>	<b>Champion 360 points</b>
<b>2<sup>e</sup> 90 points</b>	<b>2<sup>e</sup> 360 points</b>
<b>3<sup>e</sup> 90 points</b>	<b>3<sup>e</sup> 360 points</b>

Un oiseau prétendant à une médaille UOF devra :

- Obtenir un minimum de 90 pts,
- Etre classé dans les 5 premiers de sa classe.

Un stam prétendant à une médaille UOF devra :

- Obtenir un minimum de 360 pts,
- Etre classé dans les 5 premiers de sa classe.

Une attestation de résultats déclinant le nombre de titres obtenus sera remise à tous les éleveurs participants.

Chaque éleveur remportant un titre de Champion de classe, se verra attribuer une seule cocarde qui lui sera remise ultérieurement par le réseau fédéral ; un signe distinctif sera placé sur la cage de chaque oiseau Champion.

Les oiseaux primés seront contrôlés par le Commissariat Général de l'exposition par sondages.

#### Article 6

Si un Stam doit être dissocié suite à un accident survenu, lors du voyage ou sur le lieu du Championnat, les oiseaux restants seront jugés en classe "Individuel".

#### Article 7

Les motifs de disqualification et les définitions des sanctions applicables lors du National sont repris à l'Annexe 1 du Memento d'organisation du National établi par l'UOF COM FRANCE. Les motifs de disqualification, déclassement, Non Pointé (NP) et Non Jugé (NJ) figureront sur l'attestation de résultats ou tout autre support remis à l'éleveur.